

# Majeure en psychologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-220-2-0

CYCLE 1<sup>er</sup> cycle


TITRE OFFICIEL Majeure en psychologie

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2019 25,500

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil limitée

 Temps plein

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Secrétariat des études 514 343-7579

[premiercycle@psy.umontreal.ca](mailto:premiercycle@psy.umontreal.ca)

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Objectifs

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

## Forces

- Notre testothèque renferme plus de 1 000 tests servant à l'enseignement, aux stages et à la recherche.
- Notre clinique universitaire de psychologie, située au pavillon Marie-Victorin, sert à la formation professionnelle des étudiants des cycles supérieurs. Ouverte au grand public, elle offre des services d'évaluation psychologique, de consultation et d'évaluation en neuropsychologie clinique.
- Notre corps professoral est reconnu sur la scène internationale. Très actifs en recherche, nos professeurs mènent présentement des études sur les agressions sexuelles, le développement social à l'adolescence, la gestion du risque, le comportement en milieu de travail, la douleur chronique et bien plus encore.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT AU CLASSEMENT DES DÉTENUÉS DANS LES PÉNITENCIERS
- PSYCHOSOCIOLOGUE
- PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
- PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS
- PSYCHOLOGUE
- PSYCHOCOGNITICIEN
- PSYCHANALYSTE

- NEUROPSYCHOLOGUE
- EXPERT PSYCHO-LÉGAL
- AGENT DE PROBATION
- PSYCHOTHÉRAPEUTE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en histoire et civilisation, et avoir atteint les objectifs suivants : 022P (Méthodes quantitatives), 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)
  - DEC en sciences de la nature
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences humaines et avoir atteint les objectifs suivants : 022W (Statistiques avancées) et 022V (Biologie)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- et avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
  - Un cours de biologie
  - Mathématiques 337 ou (360-300 et 201-300) ou (360-300 et 360-301) ou (360-300 et 103) ou (103 et 307) ou (103 et 105 et 203)
  - Psychologie 102

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Statistiques d'admission au programme

### COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	63
OFFRES	16
PLACES	8
COTE R	25,5

### AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	115
OFFRES	26
PLACES	17

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2019 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante. Ces statistiques d'admission comprennent le baccalauréat et la majeure.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 1<sup>er</sup> mars 2020

### Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2020

## Structure du programme (1-220-2-0)

Version 06 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0J	PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0J
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0J S	PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0J S

#### Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0J S	PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0J S
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0J S	PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0J

#### Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSY 1085	L'apprentissage	3.0J S
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0J S

#### Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S	PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0J S
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0J S	PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0J
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0J S			

**Bloc 71E Psychologie du développement**

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PSY 2093	Adolescence	3.0J
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0J

**Bloc 71F Individu, groupe et société**

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0J	PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0J	PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0J

**Bloc 71G Cours d'approfondissement**

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0J	PSY 3083	Mémoire humaine	3.0J
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0J	PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0J
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0J	PSY 3099	Enjeux familiaux en développement de l'enfant	3.0J
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0J	PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0J
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0J S	PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0J
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0J	PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0J	PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0J S
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0J	PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3016	Cueillette et traitement des données	3.0	PSY 3257	Personnalité 2	3.0J
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0J	PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0J
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0S	PSY 3259	Psychologie légale	3.0J
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0J	PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0J	PSY 3263	Troubles sexuels: les paraphilies	3.0J

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie - Campus Laval	Majeure	60 crédits	1-065-2-0	Jour
Psychologie	Mineure	30 crédits	1-220-4-0	Jour
Psychologie - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-220-1-9	Jour
Psychologie - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-220-1-0	Jour
Psychologie et Sociologie	Baccalauréat	90 crédits	1-257-1-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.